



PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

ARRETÉ N° 16 - 4 1 6 Lyon, le 22 SEP. 2016

**portant composition du comité de gestion
des poissons migrateurs du bassin Rhône Méditerranée**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R. 436-45 à R. 436-54 ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2016 de la ministre chargée de l'environnement et de la pêche fixant la composition des comités de gestion des poissons migrateurs ;

Vu les désignations des conseils régionaux et des conseils départementaux de la circonscription du comité ;

Vu les propositions des organismes habilités à être représentés ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne - Rhône-Alpes, déléguée de bassin Rhône-Méditerranée ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Sont nommés membres du comité de gestion des poissons migrateurs, dont la présidence est assurée par le préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée ou son représentant, pour la durée de 5 ans.

A TITRE DELIBERATIF :

En qualité de représentants des conseils régionaux,

M. le Président du Conseil régional de Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
Mme Béatrice ALIPHAT, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

En qualité de représentants des conseils départementaux

Mme Corinne CHABAUD Conseil départemental des Bouches du Rhône
M. Christophe MORGO Conseil départemental de l'Hérault

En qualité de représentants des pêcheurs amateurs en eau douce

M. Jean-Claude MONNET Vice-président de la fédération des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Drôme – Président de l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée (MRM)
M. Gérard GUILLAUD Président de la fédération des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Savoie – Président de l'Union des Fédérations de pêche des bassins Rhône-Méditerranée et Corse
M. Luc ROSSI Président de la fédération des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Bouches du Rhône
M. Gilles GREGOIRE Président de la fédération des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Hérault

En qualité de représentants des pêcheurs professionnels en eau douce

M. Jean-Bernard BUISSON Membre de l'association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels des lacs alpins
M. Frédéric PIN Président de l'association interdépartementale des Pêcheurs professionnels de la Saône, du Doubs et du Haut-Rhône
M. Nicolas COURBIS Membre de l'association interdépartementale des pêcheurs professionnels Rhône-aval-Méditerranée
M. Jean-Luc FONTAINE Président de l'association interdépartementale des pêcheurs professionnels Rhône-Aval-Méditerranée

En qualité de représentants des marins-pêcheurs professionnels

M. Philippe TIMOTHEE Vice-président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Languedoc-Roussillon
M. Jean-Claude BENOIT Membre du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. Gérard ROMITI Président du comité national des pêches maritimes et des élevages marins

En qualité de représentant des propriétaires riverains

M. François FOUCHER Délégué Provence-alpes-Côte d'Azur du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres ou son représentant

En qualité de représentants de l'État

- La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes, déléguée de bassin ou son représentant ;
- La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant ;
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ou son représentant ;
- Le directeur interrégional de la mer Méditerranée ou son représentant ;
- Le directeur départemental des territoires du Vaucluse ou son représentant ;
- Le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard ou son représentant ;
- Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ou son représentant ;
- Le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ou son représentant ;

A TITRE CONSULTATIF :

Le délégué régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques chargé de la coordination pour le bassin Rhône-Méditerranée, ou son représentant ;

Le directeur du centre Méditerranée de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer ou son représentant ;

ARTICLE 2 :

Peuvent assister aux séances du comité, à titre consultatif :

Le directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant ;

La directrice de l'association Migrateurs-Rhône-Méditerranée ou son représentant ;

L'attaché de bassin Rhône-Méditerranée à Électricité de France (EDF) ;

Le directeur du patrimoine fluvial et industriel à la Compagnie Générale du Rhône (CNR) ou son représentant.

ARTICLE 3 :

Il est créé une commission technique en appui au COGEPOMI.

ARTICLE 4 :

Un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du COGEPOMI et de sa commission technique.

ARTICLE 5 :

Le secrétariat du comité est assuré par le service en charge de la Délégation de bassin Rhône-Méditerranée de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes.

ARTICLE 6 :

L'arrêté préfectoral du 23 mars 2011 modifié par l'arrêté du 26 juin 2013 est abrogé.

ARTICLE 7 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes, déléguée de bassin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Préfet
de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône



Michel DELPUECH